

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 MARS 2026

Délibération n° 2026-10- frais pédagogique du Master International Transport et énergie

Le conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France s'étant réuni le 12 Mars 2026 en salle du conseil du bâtiment Claudin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Rodolphe DELAUNAY, président du conseil ;

Le quorum étant atteint ;

Vu le code de l'éducation, article D.719-181 ;

La Master s'adresse à tous les étudiants étrangers disposant d'une formation scientifique (de niveau Bac + 3) dans les secteurs du transport, des sciences pour l'ingénieur, de la mécanique, de l'électronique ou de l'énergétique.

Le conseil d'administration se prononce sur la tarification des frais pédagogiques comme suit ;

- Master 1 : 4 400 euros
- Master 2 pour les étudiants issus du M1 en 2025-2026 : 1 071 euros
- Etudiants admis directement en master 2 : 4 400 euros
- Etudiants redoublants en M1 ou M2 : 1 071 euros

Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention 0

Le Président du Conseil

Rodolphe DELAUNAY

